



# Procès Verbal Conseil de Communauté Du 25 juin 2012

## **Membres présents : 18**

**Membres présents :** Mmes Basset (Belloc), Trindade (Cazals des Bayles), Milési (Lagarde), Verdier (Manses), Quillien (Mirepoix), Roméra (Troye d'Ariège),  
Mrs Mascarenc (Aigues Vives), Huillet (Camon), Carballido (Dun), Barrou, (Léran), Cassaing (Mirepoix), Rougé (Mirepoix), Terpent (Montbel), Michau (Moulin Neuf), Morell (Régat), Sanchez (Roumengoux), Audabram (St Julien de Gras Capou), Soula (Tourtrol),

**Procurations :** Mme Lopez (Malegoude) à Mme Verdier (Manses), M. Lefrançois (Limbrassac) à Mme Quillien, M. Lazerges (St Quentin) à M. Michau (Moulin-Neuf),

## **Votes : 21**

**Absents excusés :** M. Cibiel (Mirepoix), Taurine (Le Peyrat), Labadie (Ste Foi), Douterlingue (Pradettes),

## **Etaient également présents :**

Mme Mas (Troye d'Ariège), M. Sourrouille (Belloc), M. Bertignac (Suppléant Camon), M. Pirlot (Montbel), M. Jean Cazanave (Conseiller Général)  
Mme Alliey (DGS) et M. Authié (Animateur Développement).

---

Le lundi 25 juin 2012 à 21 heures, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Michau.

## **Approbation compte rendu**

Le procès verbal de la séance du 22 mars 2012 est approuvé à l'unanimité.

## **Pour : 21**

M. le Président demande aux élus ayant choisi la transmission dématérialisée de bien vouloir excuser le retard dans l'expédition du dossier de préparation. Il rappelle que même si celui-ci n'est pas obligatoire, ce document préparatoire a toujours été fourni pour permettre la préparation des décisions. Il demande aux membres présents, s'ils souhaitent que les décisions sur certains points inscrits à l'ordre du jour soient reportés. Les membres présents décident de ne pas reporter de décision.

## **1. Reprise en régie des services d'accueil ALAE et ALSH de Léran**

M. le Président rappelle au Conseil que les services ALSH et ALAE de Léran sont actuellement gérés par l'association Léranaise de Parents. Dès la reprise de la compétence par la CCPM, la présidente de l'association avait annoncé sa volonté d'arrêter la gestion de ces services. Pendant plus de 2 ans, elle a maintenu l'association en activité mais celle-ci cessera en septembre 2012.

Cette association gère également la cantine scolaire de Léran.

Après discussion avec la Mairie et l'association, M. le Président propose la reprise en régie des services ALE et ALSH par la Communauté de communes, la commune reprenant en direct le service de cantine.

Le Conseil approuve cette proposition et donne mandat à M. le Président pour réaliser l'ensemble des démarches et déclarations nécessaires au changement de gestionnaire de ces structures.

**Pour : 21**

M. le Président présente les décisions nécessaires pour cette reprise en régie de ces services enfance-jeunesse.

### **1.1 – Personnel**

Le Conseil décide l'intégration des 2 salariées de l'association dans les effectifs intercommunaux (Cf point 2).

Il approuve la mise à disposition du poste de direction pour 20 % de son temps de travail auprès de la Mairie de Lérans pour la gestion de la cantine scolaire.

**Pour : 21**

### **1.2- Créations des régies**

L'assemblée autorise la création des régies (recettes et avance) nécessaires au fonctionnement des services.

**Pour : 21**

### **1.3 - DM**

Voir point n° 14

### **1.4- Avenant Convention avec Association Léranaise de Parents**

L'Assemblée autorise la signature d'un avenant à la convention passée avec l'association Léranaise de Parents pour traiter les modalités de la subvention 2012 et de reversement du CEJ au prorata du temps de gestion par l'association soit 9/12<sup>ème</sup>.

### **1.5- Avenant à la Convention avec la mairie de Lérans**

Vu les changements sur le service Enfance Jeunesse de Lérans et la finalisation des travaux de la nouvelle bibliothèque, le conseil autorise la signature d'un avenant à la convention passée avec la Mairie de Lérans afin d'ajuster les modalités de répartition des charges de locaux.

**Pour : 21**

## **2. Développement du service jeunesse**

M. le Président rappelle le travail entrepris depuis 2009 sur le secteur jeunesse avec la mise en place d'accompagnements de jeunes dans leur projet et le développement de leur implication dans la vie du territoire.

Au vu de l'évolution du secteur jeunesse, des projets mis en place et de la qualité du travail accompli auprès des jeunes sur le territoire, il est proposé de pérenniser ces actions.

### **2.1- Création de poste d'animateur jeunesse**

Le conseil décide de créer un poste d'animateur jeunesse en CDD de droit public pour renforcer l'équipe.

**Pour : 21**

### **2.2- Avenant au Contrat Enfance Jeunesse de la CAF**

Pour accompagner le dispositif « Accueil de Jeunes », la CAF de l'Ariège propose un avenant au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) initial qui a été signé pour une durée de 4 ans (2010 à 2013).

Le Conseil autorise la signature de cet avenant.

**Pour : 21**

### **2.3- Convention avec la DDCSPP pour l'« accueil de jeunes »**

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection de la Population (DDCSPP) a mis en place un dispositif intitulé « Accueil de Jeunes ». L'axe de travail de ce dispositif est basé sur l'accompagnement du jeune, individuel ou collectif, par un animateur jeunesse. Les publics-cibles sont les jeunes de 14 à 17 ans.

Pour le développement du secteur jeunesse le Conseil autorise la contractualisation avec la DDCSPP afin d'intégrer ce dispositif, sur les périodes scolaires (mercredis et samedis) et pour un séjour durant l'été.

**Pour : 21**

### **3. Tarifs des services Enfance Jeunesse**

La Communauté de communes gère en régie les services (ALAE, ALSH) de Mirepoix et l'ALAE d'Aigues Vives. Avec la reprise en régie directe des services de Lérans, ce sont trois services d'accueil qui seront gérés directement par la Communauté de Communes.

Le Conseil décide d'harmoniser le prix demandé aux familles pour l'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole afin de proposer un tarif unique sur les 3 structures intercommunales tout en prenant en compte l'obligation imposée par la CAF de modulation en fonction du nombre d'enfants inscrits dans le service.

**Pour les ALAE** (matin, midi et soir) il est décidé par le Conseil une tarification unitaire au trimestre, modulée comme suit :

- 8 €/enfant par trimestre si un enfant inscrit dans le service
- 7 €/enfant par trimestre si deux enfants inscrits
- 6 €/enfant par trimestre si trois enfants inscrits

Ces tarifs seront appliqués dès le mois de septembre 2012.

**Pour les services ALSH** (centres de loisirs les mercredis et vacances), l'unification des tarifs sera étudiée en commission et une proposition sera présentée lors d'une prochaine réunion.

**Pour : 21**

### **4. Convention Territoire Educatif**

Dans le cadre de la mise en place de politiques éducatives concertées, les institutions Caisse d'Allocations Familiales, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, le Conseil Général, l'Education Nationale et les fédérations et associations départementales d'éducation populaire réunies au sein d'une Inter-fédération, poursuivent le renforcement du partenariat existant autour de l'animation des politiques éducatives sur le département de l'Ariège.

Une convention territoriale des politiques éducatives locales est proposée aux collectivités. Elle propose un accompagnement par les institutions et les fédérations d'éducation populaire des territoires signataires, pour la définition et/ou la mise en place d'une politique éducative locale.

Le Conseil décide de s'engager dans cette démarche et autorise la signature de cette convention.

**Pour : 21**

## **5. Demande de subvention pour une « journée d'éducation à l'environnement » des ALSH**

En 2011, le service enfance jeunesse intercommunal a organisé la 5ème édition de « Graines de Mômes » qui a réuni à Mirepoix les centres de loisirs Ariégeois autour des thématiques liées à l'éducation à l'environnement et au développement durable. Pour 2012, les centres de loisirs de Mirepoix et Lérans mettent en place une journée phare sur cette même thématique pendant les vacances d'automne à destination des centres de loisirs du Pays des Pyrénées Cathares.

Le Conseil décide de solliciter une aide financière pour l'organisation de cette manifestation auprès du Comité Régional d'Education à l'Environnement et au Développement Durable en Midi-Pyrénées (CREEMP) qui pilote le dispositif « un défi pour ma planète ».

**Pour : 21**

## **6. Affaires concernant le personnel et règlement de formation**

### **6.1 - Créations de poste :**

Pour l'avancement de grade d'agents titulaires ayant obtenu un avancement par la promotion interne et pour répondre aux besoins des services, le Conseil décide la création des postes suivants :

- 1 poste à temps complet d'adjoint technique principal 2ème classe pour le service de collecte des déchets
- 1 poste à temps complet d'animateur principal 2ème classe pour la Cyber Base
- 1 poste d'adjoint du patrimoine et des bibliothèques 1ère classe pour la médiathèque
- 1 poste de bibliothécaire pour la direction du réseau de lecture publique

Les postes occupés actuellement par les agents seront fermés après leur nomination sur le nouveau grade et l'avis du CTP.

**Pour la reprise des personnels d'animation de l'association Léranaise de Parents,** le Conseil décide la création des postes suivants :

- un poste à temps complet en CDI de droit public pour la directrice de l'ALSH et de l'ALAE (ce poste sera mis à disposition pour 20 % de son temps de travail auprès de la Mairie de Lérans pour la gestion de la Cantine scolaire municipale),
- 1 poste d'animatrice à temps non complet 24 h/semaine en CDI de droit public pour l'animation de l'ALAE et de l'ALSH,

### **Accueil CCPM :**

- Vu le besoin permanent sur ce poste, l'Assemblée décide la transformation du poste en CDD d'agent d'accueil en un poste statutaire à temps complet d'adjoint administratif 2ème classe.

### **Service environnement :**

- Suite au recrutement sur le poste de responsable du service environnement d'un agent déjà en poste dans le service, le Conseil décide la création d'un poste à temps complet d'adjoint technique 2ème classe pour son remplacement sur la collecte.

### **Service d'entretien des locaux :**

- Le Conseil décide la modification de 2 postes d'agent d'entretien comme suit :  
Un poste d'agent d'entretien contractuel de droit public à temps non complet de 15h passant à 22 h hebdomadaires.  
Un poste d'agent d'entretien contractuel de droit public à 19 h semaine est créé et celui existant précédemment est fermé.  
Rémunération entre IB 297 et IB 348 (délibération du 5 juillet 2011)

### **Service Jeunesse :**

- Pour le développement du service jeunesse, il est décidé la création d'un poste d'animateur contractuel à temps non complet 30 h semaine d'un an, renouvelable jusqu'à la fin du CEJ

signé avec la CAF pour la période 2010-2013. Les suites à donner à ce poste seront étudiées en fonction des conditions du CEJ signé en 2014.

Rémunération entre IB 297 et IB 348 (délibération du 5 juillet 2011)

**Pour : 21**

## **6.2 – Régime indemnitaire**

Un réajustement du régime indemnitaire est décidé pour suivre l'évolution des effectifs et la création des nouveaux postes. Il concerne les nouveaux postes créés en fonction des responsabilités et missions de chacun, et la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire du grade attaché territorial.

**Pour : 21**

## **6.3- Règlement de formation**

Le Conseil valide les principes du règlement de formation intercommunal selon les dispositions suivantes :

- prise en charge des frais de déplacement pour les formations obligatoires et celles demandées par l'employeur pour les besoins du service. Pour les formations se déroulant à plus de 150 km de Mirepoix, un seul aller retour sera pris en charge pour toute la durée de la formation. Les agents seront invités à opter pour l'hébergement sur place pris en charge par le CNFPT.
- un minimum de 2 jours par agent tous les 5 ans de formation de professionnalisation (ou formation tout au long de la carrière) avec un maximum de 6 jours par an, sauf motivation expresse basée sur les besoins du service dans le cadre du plan de formation,
- préparations aux concours et examens, les formations de reconversion, les VAE et bilans de compétences accordés dans le cadre du Droit Individuel à la Formation (DIF). Pour les VAE et bilans de compétences, un congé de 24 h de droit sera accordé aux agents, seuls les temps d'absence dépassant la durée de ce congé seront décomptés dans le cadre du DIF. Les frais de déplacements, de repas ou de formation resteront à la charge de l'agent. Pour les formations nécessaires à un projet de reconversion motivé, une participation de 1 000 € maximum correspondant à 50 % des frais pédagogiques pourra être octroyée sur décision du Bureau. Cette aide ne sera possible qu'une seule fois durant la carrière de l'agent.

Le projet de règlement de formation sera présenté en CTP, pour avis, et fera l'objet d'une délibération lors d'un prochain Conseil.

**Pour : 21**

## **7. Document Unique : demande de subvention**

Le Conseil décide la réalisation en interne du Document Unique de prévention des risques et sollicite les aides financières et techniques mobilisables à cette fin.

**Pour : 21**

## **8. Cyber base : Demande de subvention et conventionnement avec Ariège Alpha**

Pour le développement des actions de la Cyber Base intercommunale, le Conseil décide :

- le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de la Région Midi Pyrénées pour le financement par des fonds FEDER.
- le conventionnement avec l'association « Ariège Alpha » pour la mise en œuvre d'ateliers d'initiation à l'informatique pour le public en parcours d'alphabétisation.
- la modification des horaires d'ouverture du samedi afin de mieux répondre aux demandes en

terme d'ateliers et d'accueillir des publics non disponibles en semaine.  
 En dehors des vacances scolaires, la Cyber Base sera ouverte de 10h à 12h pour les ateliers d'initiation thématiques et de 14 à 18h en accès libre .

### **9. Acquisition de terrains au groupe Arterris pour la Maison de Santé**

Le Conseil décide l'acquisition d'une partie des terrains de l'ancienne coopérative agricole, propriété du groupe Arterris, retenue pour la construction de la maison de santé (MSP) au prix de 51 € le m<sup>2</sup>, et de l'emprise de la voie actuelle, entre le cours du Jeu du Mail et la rue Victor Hugo, cédée à titre gracieux par le propriétaire.

Il décide également la formalisation d'un accord pour la participation financière de l'aménageur du projet contigu aux frais de création des VRD communs.

**Pour : 21**

### **10. Désignation représentants intercommunaux à la CLIS**

Le Conseil désigne M. Jean-Jacques Michau (Titulaire) et M. Rolland Sanchez (Suppléant) pour siéger au Comité de Suivi de Site (anciennement appelé CLIS) du centre de traitement des déchets de Berbiac

**Pour : 21**

### **11. Contrat d'appui Etablissements Richard**

Le Conseil décide la participation de la Communauté de Communes au Contrat d'appui du projet de développement des Ets Richard (installés dans les locaux vendus par les anciens Vergers du Comté de Foix à Mirepoix) selon le plan de financement suivant :

<b>Financeurs</b>	<b>Assiette</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant</b>
- Feder			
dont investissements immobiliers	407 875 €	26, 2 %	107 756 €
dont investissements immatériel (bilan carbone)	4 500 €	50 %	2 250 €
<b>TOTAL</b>	<b>412 375 €</b>	<b>26,5 %</b>	<b>110 006 €</b>
- Communauté de communes du Pays de Mirepoix	<b>412 375 €</b>	8,5%	<b>35 000 €</b>
<b>Total montant des aides sur le projet</b>	412 375 €	<b>35%</b>	<b>145 006,00 €</b>

**Pour : 21**

### **12. Répartition du FPIC**

Dans le cadre des réformes fiscales et territoriales, la loi de finances initiale pour 2012 a institué un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal. Ce mécanisme de péréquation appelé Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Le solde du FPIC pour le territoire est de 32 712 € pour l'année 2012.

Les textes prévoient que cette somme soit répartie entre les Communes et la Communauté de Communes selon des critères votés par l'assemblée.

La notification de ce fonds et des modalités possibles de répartitions a été reçue seulement

début juin. Au vu du délai imposé pour se prononcer, qui oblige à une décision avant le 30 juin 2012, le Conseil opte pour le principe dit de droit commun pour l'année 2012, le temps de conduire une réflexion de fond sur le sujet et permettre l'étude d'un pacte fiscal et financier entre les communes et l'intercommunalité.

**Pour : 21**

### **13. Durées d'amortissement des subventions**

Le conseil décide pour les subventions transférables reçues et versées, d'adopter une durée d'amortissement de 5 ans .

Dans le cas de subventions importantes, versées par la Communauté de Communes à des institutions publiques, la durée de l'amortissement pourra être portée jusqu'à 15 ans par délibération spécifique.

**Pour : 21**

### **14. Décisions modificatives aux budgets principal et annexe**

Le Conseil vote les décisions modificatives suivantes :

#### **Sur le budget principal**

##### *Section de fonctionnement*

Section	Sens	Imputation	Objet de la DM	En dépenses			En recettes		
				Crédits votés BP 2012	Proposition DM 1	Total Crédits après DM	Crédits votés BP 2012	Proposition DM 1	Total Crédits après DM
SF	D	6413	Intégration personnel Lérans	1 419 900 €	19 000 €	1 438 900 €			
SF	D	611	Proratisation de la prestation service Asso Lérannaise suite prise gestion directe du service	493 450 €	-4 300 €	489 150 €			
SF	D	6288	montant CAF non reversé suite transfert intégral du service EJ Lérans	124 000 €	-10 900 €	113 100 €			
SF	R	7478	Participation CAF suite prise gestion directe du service EJC Lérans				1 197 010 €	1 500 €	1 198 510 €
SF	R	7067	Redevance périscolaire prise gestion directe service EJC Lérans				134 800 €	2 300 €	137 100 €
SF	D	6541	Admission en non valeur	0 €	3 200 €	3 200 €			
SF	R	777	Amortissement des subventions				0 €	2 781 €	2 781 €
SF	D	6811	Amortissement des subventions versées OCUR	111 500 €	7 700 €	119 200 €			
SF	D	022	Dépenses imprévues	75 000 €	-8 119 €	66 881 €			
<b>TOTAL</b>					<b>6 581 €</b>			<b>6 581 €</b>	

##### *Section d'investissement*

SI	R	4572	Correction imputation				591 630 €	-591 630 €	0 €
SI	R	4582	Correction imputation				0 €	591 630 €	591 630 €
SI	D	4571	Correction imputation	591 630 €	-591 630 €	0 €			
SI	D	4581	Correction imputation	0 €	591 630 €	591 630 €			
SI	D	20421	Annulation participation au Contrat d'appui Recaéro	296 154 €	-50 000 €	246 154 €			
SI	D	139	Amortissement subvention acquisition logiciel médiathèque	0 €	2 781 €	2 781 €			
SI	R	28042	Amortissement subvention versée OCUR				0 €	7 000 €	7 000 €
SI	R	28031	Amortissement Etude diagnostic Grpe médical				0 €	700 €	700 €
SI	D	020	Dépenses imprévues	25 000 €	54 919 €	79 919 €			
					<b>7 700 €</b>			<b>7 700 €</b>	

**Pour : 21**

## Sur le Budget annexe ZA du Rada

- Ecritures pour l'encaissement de la régularisation de TVA sur les subventions.

Section de fonctionnement				En dépenses			En recettes		
Section	Sens	Imputation	Objet de la DM	Crédits votés BP 2012	Proposition DM 1	Total Crédits après DM	Crédits votés BP 2011	Proposition DM 1	Total Crédits après DM
Annulation titre sur exercice antérieur									
SF	D	673	Régularisation écritures TVA sur subventions encaissées	0 €	187 000 €	187 000 €			
SF	R	774	Régularisation écritures TVA sur subventions encaissées				0 €	187 000 €	187 000 €
<b>S/total Section de fonctionnement</b>					<b>187 000 €</b>			<b>187 000 €</b>	
<b>Total</b>				<b>0 €</b>		<b>187 000 €</b>	<b>0 €</b>		<b>187 000 €</b>

**Pour : 21**

## 15. Dossier d'investissements privés OCUR

### 15.1- Dossiers d'investissements privés

Le Conseil retient les 3 projets suivants (validé par le comité de pilotage de l'opération) pour leur inscription en tranche 1 de l'OCUR :

Enseignes	Montant des travaux prévisionnels	Avis des co-financeurs et montant attribué par les co-financeurs			
		FISAC 15,00%	Région 7,50%	CCPM 7,50%	
Bar l'Atmospher's	8 671,48 €	1 300,72 €	650,36 €	650,36 €	<b>2 601,44 €</b>
le Salon d'Amélie (coiffure)	4 954,40 €	743,16 €	371,58 €	371,58 €	<b>1 486,32 €</b>
Charcuterie Marc	1 650,00 €	247,50 €	123,75 €	123,75 €	<b>495,00 €</b>

**Pour : 21**

### 15.2- Poursuite de l'OCUR

L'Etat par le biais du FISAC intervient fortement dans le financement de l'OCUR. A la suite de l'annonce par les services de l'ETAT que l'instruction de la tranche n°2 (déjà présentée depuis plusieurs mois) ne débiterait qu'après la clôture officielle de la 1ère tranche de l'opération et que l'instruction du dossier durerait près d'un an, le conseil décide de déposer une motion car cette annonce des services régionaux de la DIRECCTE implique que l'OCUR serait suspendue pendant ce délai d'instruction, aucune aide publique ou privée ne pouvant être octroyée. Le conseil décide de saisir les représentants de l'Etat et l'ensemble des élus et acteurs de ce dispositif afin de les alerter sur cette situation qui, si elle se confirme, mettra à mal près de 2 ans d'animation et découragera toute initiative à venir dans le cadre de cette opération de modernisation de l'appareil commercial. Après un an d'interruption, il sera très difficile de renouer les liens avec les intéressés et de faire renaître la confiance alors que les projets prévus pour cette année 2012-2013 n'auront pas pu être aidés. De plus le poste d'animation de l'OCUR n'est soutenu que durant 3 ans. Ce qui veut dire que, soit le contrat de l'intéressé est rompu, soit il n'y aura plus de financement pour conduire l'animation des tranches 2 et 3.

**Pour : 21**



La dynamique impulsée par cette opération ayant permis de mobiliser très fortement les commerçants locaux, 6 dossiers validés en avril sont en attente pour un total de 90 708 € de dépenses éligibles et 15 nouveaux projets sont en cours de préparation pour plus de 318 000 €. Au vu de ce bilan, le plafond des dépenses prévisionnelles pour les porteurs de projets privés de la tranche 2 sera ré-haussé.

**Pour : 21**

## **16. Informations et questions diverses**

### **16.1- Décisions prises par délégation**

M. le Président fait part au Conseil des décisions prises par délégation :

<b>Objet</b>	<b>Référence de la décision</b>
Contrat de prestations pour création d'un site internet dans le cadre de l'OCUR passé avec la Sté GMT Editio pour 8970 €	N° 30/08
Contrat de prestations de service pour le lavage des bacs OM passé avec la société CITEC environnement pour 11 122, 80 €	N° 30/08

### **16.2- Etude sur la promotion des circuits courts et suites données**

Mme Verdier, Vice Présidente en charge de l'environnement, présente les résultats de l'Etude sur le promotion des circuits courts.

Depuis l'été 2011, la Communauté de Communes, avec le Pays des Pyrénées Cathares, a engagé une étude visant à renforcer les filières courtes alimentaires à l'échelle de notre bassin de vie. Confiée au cabinet d'étude audois SCOP SAPIE, cette démarche s'est voulue participative, en associant les producteurs, les associations, les techniciens et les élus, de sorte à déboucher sur des actions aussi concrètes que réalistes.

Des moyens de mise en œuvre de ces actions sont d'ores et déjà identifiés :

- l'aide conjuguée de la Région, de l'Etat et de l'Europe, sous forme d'un appel à projet, autorise 80 % du financement qui permettront d'une part d'accompagner 4 services de restauration scolaire souhaitant développer leur approvisionnement auprès de producteurs locaux (éventuellement bio) et d'autre part d'accompagner 6 communes désireuses de favoriser l'émergence de ressources foncières agricoles pour l'installation de nouveaux agriculteurs.
- Un autre appel à projet déposé par la Chambre d'Agriculture, en lien avec notre pays, devrait permettre de favoriser la transmission d'exploitations agricoles, toujours en faveur de nouveaux producteurs.
- Concernant les perspectives de mutualisation, la mobilisation de l'ADEPFO devrait permettre d'accompagner les maraîchers souhaitant s'engager dans cette démarche.

La dynamique initiée par cette action dans ce secteur de l'économie encore fragile, nécessite le soutien et l'implication des élus locaux afin de déboucher sur des actions concrètes et de répondre aux espoirs suscités.

Mme Verdier fait appel aux communes afin de susciter la candidature de 4 sites pilotes en restauration scolaire et de 6 communes pilotes en matière de travail sur le foncier et l'installation de jeunes dans le secteur agricole

Elle propose qu'un référent par commune puisse être désigné au sein des Conseils Municipaux pour être le relais de la Communauté de communes et des acteurs locaux et s'impliquer dans cette

démarche.

Elle précise que la réussite des actions impulsées repose sur l'animation de la démarche, ce qui nécessite des moyens humains importants.

M. le Président propose que comme la Communauté de Communes le fait pour le secteur économique, les commerces et le tourisme, des moyens soient octroyés pour le soutien et le développement du secteur agricole. La Commission environnement et le Bureau étudieront les moyens qui pourront être affectés à ces actions en synergie avec le Pays des Pyrénées Cathares.

### **16.3- Réunion avec les conseillers municipaux**

Rappel de la réunion d'information à laquelle l'ensemble des Conseillers Municipaux sont conviés sur les actions et les projets intercommunaux qui se déroulera le **Mardi 3 juillet 2012 à partir de 18 h** à la Salle Paul Dardier (ancienne gare) à Mirepoix.

### **16.4- TAD**

Le Conseil décide que le service de Transport à la Demande continue en régie et qu'un test de desserte vers le CHIVA et l'Hopital de Lavelanet soit mis en place à l'automne afin de vérifier si le besoin exprimé peut trouver une réponse par ce service.

### **16.4- Schéma régional de développement Eolien**

Même si la Communauté de Communes n'est pas compétente en matière de développement éolien et n'est pas appelée à se prononcer sur le schéma régional, M. le Président propose qu'une discussion puisse se tenir sur cette thématique.

Certaines communes du territoire sont inscrites dans le schéma régional de développement éolien comme pouvant accueillir des installations. Des municipalités se sont d'ors et déjà prononcées contre le développement éolien sur leur territoire, d'autres sont en cours d'étude projet.

M. Huillet appelle les communes à délibérer très rapidement (avant le 30 juin) si elles souhaite s'opposer au schéma Régional.

M. Mascarenc et Mme Roméra déplorent les attaques subies et expriment tous deux leur souhait d'une décision collégiale sur la question du développement éolien sur le territoire intercommunal. Ils rappellent que pour certaines petites communes comme la leur, les ressources financières apportées par ces projets sont non négligeables.

M. Terpent rappelle qu'il y a près de 10 ans la commune de Montbel a connu les mêmes attaques et déplore que le débat n'est pas évolué sur la question.

M. le Président propose de réfléchir des modalités de décision en la matière.

Fin de séance à 11 h 20